



Contrat non respecté par l'employeur

Par elcami

Bonjour

J'ai commencé un emploi il y a bientôt un mois.

Avec l'employeur nous avons convenu d'une rémunération et de 35 heures par semaine en CDI. Aucun écrit juste verbal.

Je constate sur mon premier bulletin de salaire que ma rémunération pour 151,67 heures est inférieure au salaire annoncé. Mais sur mon bulletin de salaire l'employeur a ajouté des heures supplémentaires pour qu'au final ma rémunération corresponde au salaire initialement négocié.

Le problème c'est qu'il m'annonce aujourd'hui que soit je passe au 39 heures par semaine avec la rémunération initialement prévue, soit je reste aux 35 heures par semaine mais je ne percevrais plus les heures supplémentaires, donc les termes du contrat initialement énoncés ne sont plus respectés.

Je ferais bien une rupture de période d'essai. Le souci c'est que derrière le pôle emploi considère la rupture de période d'essai comme démission, donc pas d'allocations chômage.

Que puis-je faire ?

Merci d'avance pour votre aide

Par chamce

dans votre cas pas de chômage. Votre patron n'a pas été très honnête avec vous mais malheureusement comme ses promesses salariales à l'embauche ont été faites oralement vous n'avez aucun recours prudhommaire possible

Par elcami

Bonjour. Merci pour votre réponse. C'est vrai que ce n'est pas normal, vraiment malhonnête cet employeur. Je ne peux pas rester, car si ma carrière débute dans ces conditions, je ne serais jamais serein dans cette entreprise.

Par chamce

vous avez raison. je ne veux pas vous décourager mais d'autres internautes ont exposé une situation similaire sur ce forum. Renseignez-vous sur internet pour bien connaître la réglementation au sein de votre branche professionnelle, vos droits salariaux et bon courage

Par elcami

Merci